

## **Analyse de CGé en réponse au communiqué de presse : *Un autre Pacte est possible !* publié par l'APED le 2 mars 2019**

### **Contexte**

L'Aped (Appel pour une école démocratique) lance une pétition demandant que le Pacte pour un Enseignement d'Excellence soit modifié afin de répondre aux conditions d'une réelle démocratisation de l'enseignement.

Article : <http://www.skolo.org/2019/03/02/petition-un-autre-pacte-est-possible/>

### **Analyse de CGé**

**Il semblait important pour CGé de faire une analyse des arguments avancés dans le dernier communiqué de presse de l'APED, qui est pour CGé une association amie avec laquelle nous partageons de nombreuses convictions sur les inégalités sociales et scolaires.**

**Nous reprenons ci-dessous, en gras, les passages du texte de l'APED avec lesquels nous sommes en désaccord, ayant le sentiment qu'elle se trompe ou méconnaît le Pacte. De fait, il n'y a pas de réelle politique de communication de la Fédération Wallonie Bruxelles à l'égard de qui ne participe pas à ce processus. Sous chaque point, nous développons nos propres arguments.**

- *Faute de mesures garantissant un renforcement et une plus grande homogénéité des apprentissages, une telle prolongation risque fort d'aboutir à un appauvrissement de l'enseignement.* Il y a des mesures qui vont dans le sens du renforcement et d'une plus grande homogénéité des apprentissages. Tout le travail qui est fait pour modifier les référentiels va dans ce sens et il y a le référentiel du Maternel, le renforcement de la langue d'apprentissage et une veille permanente pour essayer d'assurer un vrai curriculum commun. On peut craindre de ne pas y arriver suffisamment, mais on ne peut pas dire "*faute de mesures...*"
- *Modifier le Pacte pour assurer un encadrement supplémentaire, tout au long du tronc commun, afin que tous bénéficient d'un suivi et d'une aide individualisée.* Si on remplace individualisée par personnalisée, il y a un encadrement supplémentaire prévu par le Pacte pour l'accompagnement personnalisé (2 périodes par semaine pour tous les élèves avec 3 professeurs pour deux classes), pour l'apprentissage de la langue de scolarisation et pour les maternelles. On pourrait essayer de faire plus, mais l'encadrement supplémentaire est prévu.

- *Modifier le Pacte pour rédiger des programmes plus clairs, avec un énoncé structuré des matières, afin d'éviter le touche-à-tout et l'utilitarisme des « compétences » et afin d'assurer des formations équivalentes dans tous les établissements.* Le travail sur les référentiels va dans ce sens. Ce n'est pas simple, mais on ne peut pas dire que le Pacte ne fait pas tout pour y arriver. Le refus par certains de la logique des domaines d'apprentissages et les mobilisations disciplinaires pour crier au scandale de la suppression du cours d'histoire n'aident pas et ne vont pas dans le sens que CGé et l'APED souhaitent. Si on veut soutenir *le principe d'un tronc commun général et polytechnique allong* il faut bien faire de la place et penser autrement qu'en termes de disciplines.
- *Modifier le Pacte pour supprimer les dispositions du Pacte qui introduisent une gestion managériale des écoles, importée du secteur privé : les enseignants doivent pouvoir remplir sereinement leur mission, dans le respect du programme mais en toute autonomie pédagogique.* Le décret pilotage n'instaure pas une gestion managériale des écoles importée du secteur privé. Le décret pilotage donne au contraire aux équipes éducatives plus de marge de manœuvre dans les plans de pilotage pour agir sur les stratégies pédagogiques et éducatives mises en place dans leur établissement. Le système de pilotage mis en place par le Pacte renforce le contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les établissements scolaires et diminue en cela la possibilité pour certains chefs d'établissement de gérer leur école comme si elle était une entreprise privée. Les seules sanctions nouvelles prévues par le Pacte visent à donner les moyens aux pouvoirs publics d'imposer que les établissements agissent tous, quels que soient leur réseau et leur PO, dans le sens fixé par les objectifs d'amélioration. Ces objectifs visent à augmenter la qualité des apprentissages et à réduire les inégalités scolaires, en particulier celles fondées sur l'origine sociale des élèves. Ces sanctions ne sont pas fondées sur les résultats des établissements ou de l'équipe éducative. Ces sanctions sont fondées sur le refus d'agir dans le sens des objectifs d'amélioration. De plus, dans le système de pilotage du Pacte, il n'y a pas d'évaluation par les résultats. Les évaluations portent sur les stratégies mises en place et leur pertinence pour atteindre les objectifs d'équité et de qualité. Il n'y a pas de sanction liée à ces évaluations. La seule conséquence d'une évaluation négative est la nécessité de repenser les stratégies qui n'ont pas d'effet sur l'équité ou la qualité des apprentissages. Le management privé est fondé sur le refus d'un pouvoir public régulateur qui a les moyens d'imposer le respect de ses outils de régulation. Le management privé utilise les objectifs fixés pour évaluer le personnel, valoriser les bons et sanctionner les mauvais. Dans le management privé, l'évaluation des résultats par rapport à l'objectif sert non pas à repenser les stratégies mais à imposer de nouveaux objectifs plus exigeants aux bons tout en se débarrassant des mauvais. Sans cela, il ne fonctionne pas. Il n'y a rien de tout cela dans le système de régulation du Pacte, il y a même des garanties pour que cela ne soit pas possible.

**Les points pour lesquels des choses sont prévues dans le Pacte mais pas de manière aussi radicale, et que nous soutenons :**

- *Réduire les effectifs des classes à 15 élèves dans les premières années d'enseignement, afin de favoriser la construction d'un rapport positif à l'école, aux savoirs et au travail scolaire.* Il y a un renforcement (insuffisant) de l'encadrement dans le Maternel, mais évidemment que si on pouvait obtenir des classes de 15 en M3, P1 et P2 ce serait une bonne chose.
- *Favoriser des écoles de taille humaine, bien équipées, ouvertes en dehors des heures et jours de cours, qui soient de véritables lieux de vie, d'étude et de travail pour les enfants. On fait comment avec les établissements existants qui ne sont pas de taille humaine ?* Le Pacte prévoit un certain nombre de choses en matière d'équipement, a abordé la question de l'ouverture des écoles en dehors des heures et jours de cours, mais cela prendra encore du temps pour avancer, parce que cela touche à la question des bâtiments, donc des réseaux. Nous proposons que les grandes entreprises qui échappent à l'impôt et se paient leur mécénat privé via différentes fondations autour de l'école paient les investissements nécessaires !

**Les points qui, s'ils sont des conditions pour avancer, reportent toutes les possibilités de réforme ambitieuse aux calendes grecques.**

- *Proposer, sans obligation, une place garantie pour chaque enfant dans une école proche du domicile, tout en favorisant activement la mixité sociale.* C'est le décret inscription dans son ambition initiale. Lier le Pacte à cette forme de décret inscription, c'est bloquer le Pacte. Mais c'est une proposition de l'APED que nous soutenons pleinement. Mais nous pensons qu'elle n'est pas une condition d'existence préalable pour le Tronc commun, notamment parce que le pouvoir régulateur s'est rapproché du contrôle des établissements sur les objectifs d'équité.
- *Scinder structurellement le secondaire inférieur (tronc commun) du secondaire supérieur (avec ses filières diversifiées) afin que le choix d'une école à 12 ans n'implique pas de facto le choix d'un enseignement de transition ou de qualification.* C'est un point faible du Pacte, mais cette scission est impossible concrètement : à cause des réseaux, mais aussi à cause de la multiplicité des PO et des configurations des établissements, dans tous les réseaux. Demander cela, c'est bloquer tout pour quelque chose qui pour se réaliser concrètement demandera, outre le réseau unique, des investissements immobiliers longs et importants. Et en plus, ce n'est pas structurellement seulement qu'il faudra séparer, mais aussi géographiquement. On peut essayer d'aller dans cette direction en incitant la création de nouvelles écoles de Tronc Commun. Idem que plus haut : nous proposons que les grandes entreprises qui échappent à l'impôt et se paient leur mécénat privé via différentes fondations autour de l'école paient les investissements nécessaires !
- *Entamer un rapprochement des réseaux d'enseignement (mêmes programmes, mobilité inter-réseaux des enseignants, nomination démocratique des chefs d'établissement, etc.) devant aboutir à leur fusion en un réseau unique, public et neutre.* Ce n'est hélas pas aussi simple. Si nous sommes demandeurs d'une réorganisation générale de notre enseignement, elle reste à imaginer et à négocier.

Et de nouveau, ce n'est pas un préalable, sinon ça renvoie toute réforme aux calendes grecques.

**ChanGements pour l'égalité – 5 mars 2019**